

AFFAIRE N° 16.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 625m² cadastré section BD n°47 sis à Ste-Clotilde, appartenant à Madame John ALAVIN, en vue de la réalisation de la ZAC n°2 des Patates à Durand.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Madame John ALAVIN, propriétaire à Ste-Clotilde du terrain cadastré section BD n°47, situé dans le périmètre de la ZAC n°2 des Patates à Durand dont vous approuvé le 28 octobre 1980 le dossier de création-réalisation, a demandé à la Commune d'acquérir ce terrain.

Un accord étant intervenu, après négociations, sur le prix de 53 125 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

U - Pour le Prefet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collecti-
vités Locales, Signé M. Cl. Alarcas
Pour Copie Conforme,
Saint-Denis le 17 Avril 1981
Le chef de Bureau délégué,
Signé : Jacques Lacoste.